

# L'ÉCOLE SAINTE-ANNE DE BAGNEUX

**POUR CONSTRUIRE L'AVENIR DE L'ÉCOLE  
DE MON ENFANCE,  
JE SOUTIENS FINANCIÈREMENT LES TRAVAUX DE  
SÉCURITÉ ET D'EMBELLISSEMENT**



**TRAVAUX ENVISAGÉS: RÉFECTION SANITAIRE DES MATERNELLES  
PORTE D'ENTRÉE  
PORTAIL  
RÉFECTION DE L'ENCEINTE EXTÉRIEUR**

Pour un particulier, les dons effectués à une Association reconnue d'utilité publique donnent droit à une déduction fiscale de 66% dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Vous êtes un professionnel / une société ..., votre don peut donner droit à une réduction d'impôts au taux de 60% dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaire réalisé au titre de l'exercice.

Chèque à l'ordre de "ACAOAB"